

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MISSION D'ORIENTATION À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LES CENTRES SOCIAUX COMMUNAUX POUR LES POPULATIONS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ À AGADIR.

Code budget : 25EEP001

Projet : LASERMED25

Rubrique d'imputation : 2.3 et 2.4

Introduction

L'Association MedCités/MedCities est une association de villes, siégeant à Barcelone, consacrée au développement urbain durable en Méditerranée. Elle est constituée par 81 communes et unions de villes de dix-sept états différents et met en œuvre des projets dans les domaines de la planification stratégique urbaine, des services urbains et de l'environnement, du développement social et économique local, ainsi que des activités de formation, d'aide technique et de capitalisation des bonnes pratiques. Le réseau a été créé en 1991 et, depuis lors, il a mené des dizaines de projets au sein des villes méditerranéennes.

Depuis 2021, MedCités met en œuvre, avec le soutien du Conseil Provincial de Barcelone (DIBA), le programme LASERMed, qui vise à renforcer le rôle des autorités locales dans la relance socio-économique en Méditerranée. Le projet en cours, LASERMed 2025, met l'accent sur deux axes complémentaires : d'une part, la quantification de la valeur sociale créée par les politiques publiques locales grâce à l'Index de la Valeur Sociale Intégrée (IVSI) ; d'autre part, la promotion de projets productifs inclusifs et écologiquement durables, en particulier dans les territoires pilotes d'Agadir (Maroc) et de Zgharta-Ehden (Liban). L'initiative s'inscrit dans la volonté d'accompagner les collectivités locales pour qu'elles deviennent des acteurs centraux de la promotion économique et sociale de leur territoire, en développant des synergies entre administrations, société civile et acteurs économiques.

Au Maroc, les compétences en matière de développement et promotion économique sont détenues par les régions. Comme dans le reste des régions marocaines, à la région Souss-Massa il existe des programmes visant à faciliter l'employabilité et l'auto-emploi. Certains de ces instruments ont une portée nationale (ANAPEC, ONFPPT, Entraide Nationale, etc.) ainsi que régionale (Initiative Souss-Massa).

Ainsi, en 2024, la ville d'Agadir a été partenaire du projet LASERMED, qui - à travers des associations opérant dans leurs centres sociaux municipaux - a permis de former plus de 60 femmes et jeunes en situation de précarité à la création de projets entrepreneuriaux à forte valeur environnementale. Ces formations sont une opportunité d'évolution socio-économique par ces populations en situation de vulnérabilité, qui généralement ont un bas niveau de scolarisation et qui ne remplissent pas les critères demandés pour accéder aux institutions de formation professionnelle de niveau supérieur. Cette initiative a permis d'identifier les difficultés auxquelles ils font face lors qu'ils souhaitent accéder aux programmes ou initiatives d'accompagnement technique et financier existants pour développer un projet professionnel, même en ayant certifié des compétences techniques par des programmes à l'alphabétisation et l'inclusion sociale de l'Entraide Nationale. Ceci constitue un défi majeur pour ce pan de la population, étant donné que des formations techniques en couture, coiffure et cuisine sont dispensées annuellement dans la plupart des 10 centres municipaux d'Agadir dans le cadre de ces programmes.

De façon générale, les barrières identifiées pour la pleine participation de ces populations aux programmes de soutien à l'emploi sont les suivantes :

- Méconnaissance de la plupart des programmes disponibles, et de leurs services spécifiques.
- Manque de compétences liées à l'utilisation d'internet, et en particulier la réalisation de recherches, ainsi que la difficulté à remplir des formulaires en ligne dû à la « brèche digitale ».
- Difficulté de compréhension des indications et explications fournies par ces programmes ; à la fois dû à un langage technique peu accessible, mais aussi à une maîtrise limitée de la langue arabe ou française (niveau de scolarisation complété insuffisant).

Ces obstacles découragent fortement les potentiels entrepreneurs ou salariés à postuler pour un financement ou un accompagnement technique, ce qui est une perte d'opportunités pour capitaliser sur ces nouvelles personnes formées, et qui pourraient développer leur autonomie financière.

C'est dans ce cadre, que MedCities cherche une expertise qui puisse développer une mission d'orientation des services d'accompagnement technique et financier à l'insertion professionnelle, afin que les fonctionnaires et les associations opérant dans les 10 centres sociaux de la ville d'Agadir puissent orienter leurs usagers vers les options les plus adaptées à leurs profils et leurs intérêts.

1. Objectif

L'objectif de cette prestation de services est de développer une mission d'orientation à l'insertion professionnelle dans les centres sociaux communaux pour les populations en situation de vulnérabilité à Agadir, Maroc.

2. Portée des services

La portée et les caractéristiques des services sont les suivantes :

Afin de développer ce service, le prestataire de service doit :

- 1) **Réaliser une cartographie initiale des acteurs et programmes existants** pour la promotion de l'auto-emploi, notamment pour les collectifs de femmes en situation de vulnérabilité, enfants en situation de rue, jeunes en situation de handicap, et les personnes migrantes.
- 2) **Effectuer un diagnostic auprès des usagers et usagères des centres sociaux.** Le prestataire de service devra interviewer les 5 directeurs des centres sociaux et les 5 présidents ou directeurs exécutifs des associations qui les gèrent afin d'obtenir plus d'informations sur le nombre de personnes formées, leurs profils, leurs intérêts, leurs principales sorties professionnelles et leurs principales contraintes au moment de formaliser leurs projets professionnels.

Livrable A : Document du diagnostic de tous les centres. Le document (2 pages par centre) doit inclure :

- Données du centre
- Services offerts, en mettant l'accent sur les activités concernant la formation technique vers l'emploi.

- *Statistiques de base par genre et âge sur le nombre d'utilisateurs, notamment concernant les activités de formation technique.*
 - *Éléments à prendre en compte au niveau de la mise en place du service d'orientation (par exemple, les opportunités et les contraintes pour concrétiser leurs projets professionnels).*
- 3) **Valider la cartographie des acteurs avec le personnel des institutions identifiées au point 1.** Le fournisseur de service devra contacter chacune des institutions et chacun des programmes identifiés à Agadir. Lors de ces rencontres, le prestataire de services devra expliquer l'initiative de ce service, présenter les résultats du diagnostic et demander des informations sur leurs services qui répondent le mieux aux besoins identifiés (statistiques sur le type de projets financés, informations sur les formulaires à remplir et les informations à fournir etc.). La commune d'Agadir pourra soutenir cette tâche, en facilitant le contact initial entre le bureau d'études et l'institution ou programme identifié.

Livrable B : Document systématisant la cartographie validée. Celui-ci doit inclure pour chaque programme ou initiative de soutien à l'emploi, au minimum, l'information suivante :

- *Nom et coordonnées à Agadir, avec horaires d'accueil du public*
 - *Objectifs.*
 - *Liste de services offerts.*
 - *Prérequis pour y postuler.*
 - *Modalités d'accès aux services.*
 - *Identification, si possible, d'opportunités spécifiques pour les profils identifiés lors de la tâche 2.*
- 4) **Conception du programme ou dispositif d'orientation.** Après les étapes 1, 2 et 3, le prestataire de service devra développer un parcours d'orientation pour faciliter la tâche aux fonctionnaires et travailleurs des associations et des centres sociaux municipaux d'Agadir. Un parcours d'orientation, signifie :
- a. *L'élaboration d'un schéma d'action générale, ainsi que de schémas spécifiques pour les profils de chaque centre,*
 - b. *La création d'un système de suivi des cas, afin d'évaluer les impacts de l'accompagnement.*

Ce programme d'orientation devra être validé par la Commune et MedCities, et doit se convertir en un guide d'orientation accessible en format numérique et en papier.

Livrable C : Document du programme d'orientation avec infographies, en version française et arabe, comprenant :

- *Une Introduction au projet et à la réalité des bénéficiaires des centres sociaux municipaux d'Agadir,*
 - *Une présentation des initiatives existantes de soutien à l'emploi et à l'auto-emploi,*
 - *Un schéma d'acheminement vers les différents programmes, également présenté sous forme d'infographie pour en faciliter la compréhension,*
 - *Une liste des initiatives avec les coordonnées téléphoniques et adresses électroniques des responsables des centres.*
- 5) **Formation de formateurs.** Le prestataire de service devra concevoir et animer une formation à destination des directeurs des centres sociaux communaux, et du

personnel technique des associations gestionnaires de centres sociaux municipaux, afin qu'ils et elles puissent orienter leurs bénéficiaires vers les ressources existantes pour l'emploi au niveau de la région Souss-Massa.

- a. La formation sera dispensée en présentiel et aura lieu dans un espace communal d'Agadir, choisi par la Commune.
- b. Le programme de formation devra avoir une durée de 9 heures, réparties sur deux ou trois matinées, selon la disponibilité des participants et des salles.
- c. Le programme doit comprendre une partie théorique et une partie pratique (de mises en situation). Une évaluation des connaissances avant et après la formation, ainsi qu'un formulaire de satisfaction devront être réalisés.
- d. La langue de la formation devra être l'arabe ou le français, mais la documentation destinée à MedCities devra être rédigée en français.

MedCities dispose d'un budget pour l'impression du matériel de formation ainsi que pour les pauses-café et/ou déjeuners. Cependant, la coordination de ces services sera assurée par le prestataire.

Livrable D : Rapport de formation, incluant :

- *Le programme*
- *La liste de présence, accompagnée de photos.*
- *Le contenu des modules*
- *Les débats suscités lors de la formation,*
- *Les résultats des évaluations mentionnées ci-dessus, ainsi que ceux des enquêtes de satisfaction.*
- *Les conclusions et recommandations.*

PROFIL RECHERCHÉ :

- Maîtrise du français et de l'arabe.
- Master en économie, études sociales ou domaine similaire.
- Expérience avérée en recherche et processus participatifs
- Expérience avérée dans le développement de programmes de formation innovants et l'utilisation de pédagogies participatives.
- Expérience avérée dans la révision et rédaction de documents de résultats et conclusions.
- Avoir une expérience de travail avec des communes est un atout.

CRONOGRAMME PRÉVU :

- Cartographie initiale – Date limite 15 octobre 2025
- Diagnostic – Date limite 15 octobre 2025
- Cartographie complète – Date limite 30 octobre 2025.
- Document du programme d'orientation – Date limite 10 novembre 2025
- Rapport de formation final – Date limite 31 décembre 2025

3. Typologie du service, durée et lieu d'exécution

Ces termes de référence et la proposition gagnante définiront les conditions de la prestation en tant que contrat de prestation de services à partir de la notification d'engagement jusqu'au 31 décembre 2025. Le service sera prêté au siège du prestataire et à Agadir, Maroc.

Le service sera régi par la législation catalane, la législation espagnole et les cours et tribunaux de Barcelone.

4. Budget de base du service

Le budget maximum de la prestation demandée est de 9.917,35€ (toutes taxes comprises). Si l'adjudicataire à son domicile fiscal en Espagne, le montant maximum sera de 12.000,00€, TVA comprise en vigueur à la date de publication de ces termes et conditions de référence, et qui est de 21 %.

Toute offre d'un montant supérieur à ce budget sera refusée.

Le budget doit inclure tous les frais que l'adjudicataire doit engager pour le bon accomplissement des prestations sollicitées comme, à titre général, les frais financiers, d'assurances, les transports et déplacements, les honoraires du personnel à sa charge, les frais de vérification et la prestation.

5. Prix du contrat et conditions économiques

Les coordonnées administratives de l'organe adjudicateur sont :

ASSOCIATION MEDCITIES ET/OU MEDCITÉS
C / 62, 16-18, EDIFICI B, ZONA FRANCA
08040 BARCELONA – CATALOGNE - ESPAGNE
VAT : ESG66401258

Le prix du contrat est celui qui est défini à l'adjudication, conformément à l'offre présentée.

2 factures doivent être présentées avec le détail suivant :

- 40% du montant à la présentation des livrables A et B.
- 60% du montant à la présentation des livrables C et D.

L'offre et les factures doivent contenir au moins les informations suivantes :

- Nom fiscale complète et adresse fiscale complète du fournisseur
- Numéro d'identification fiscale du fournisseur
- Données complètes de MedCities
- Numéro de l'offre/facture
- Date de l'offre/facture
- Code budget et nom du projet indiqués dans l'en-tête de ce document
- Description des services à fournir/fournis
- Détail du montant des produits et des taxes (le cas échéant)

Le délai de paiement de la facture sera le suivant : virement bancaire environ 30 jours après la date de la facture (les coordonnées bancaires sont requises) et toujours après un rapport interne favorable émis par le Secrétariat général de MedCities à la fin de chaque phase.

Les prestataires de services devront assumer directement les impôts locaux et nationaux s'appliquant, sauf s'ils possèdent leur domicile fiscal en Espagne. Dans ce cas, la législation fiscale espagnole en vigueur en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF) s'appliquera.

Les factures doivent être envoyées soit par la poste aux bureaux du Secrétariat général de MedCities ou, si elles sont au format numérique, à contact@medcities.org.

Les commissions bancaires provenant du paiement des factures seront prises en charge à parts égales (SHA selon la codification bancaire).

MedCities peut exiger au prestataire de services retenu toute l'information nécessaire quant à ses obligations en matière de paiement de ses cotisations à la Sécurité Sociale ou de ses impôts à l'administration fiscale.

Les prestataires hors UE seront tenus de présenter une attestation de résidence fiscale dans les 7 jours calendaires suivant l'attribution du service. Si le document susmentionné n'a pas été fourni à MedCities dans les 7 jours, le contrat peut être résilié.

6. Conditions de participation

Toutes les personnes physiques ou morales ayant la pleine capacité d'agir, ne faisant l'objet d'aucune interdiction de prestation de services, et pouvant démontrer leur solvabilité technique et leur expérience professionnelle peuvent proposer leurs services.

7. Clause de confidentialité

L'information à laquelle le prestataire de services retenu aura accès pour accomplir l'objectif de ce contrat doit être de nature confidentielle et elle ne peut être utilisée pour toute autre activité que celle prévue dans le présent contrat. Si une utilisation particulière de l'information génère des doutes quant au respect de cette clause de confidentialité, le prestataire de services retenu doit demander, dans tous les cas, le consentement de MedCities.

8. Paternité et propriété des travaux

La propriété et la paternité des travaux du service reviendront à MedCities. Toute utilisation ou mention dans des publications, articles, interviews, conférences, etc., dans n'importe quelle langue, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de MedCities en sa qualité de propriétaire.

9. Résiliation du service

Le service pourra être résilié par l'une des parties pour toute raison objective avant la date stipulée au point 3 des présents termes et conditions de référence, avec un préavis d'un mois ou pour le motif décrit au dernier alinéa du point 4 des présents termes de référence.

10. Présentation de l'offre

L'offre doit être présentée à l'adresse électronique : contact@medcities.org

- Délai de présentation des offres : 10 jours ouvrables à partir de la date de ces termes et conditions de référence.
- Indiquer dans l'objet du courriel "Offre de service POUR LE DÉVELOPEMENT D'UNE MISSION D'ORIENTATION À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LES CENTRES SOCIAUX COMMUNAUX POUR LES POPULATIONS EN SITUATION DE VUNÉRABILITÉ À AGADIR".

L'offre doit inclure l'ensemble des services et des conditions décrites aux points précédents. Indépendamment de la possibilité pour le candidat de joindre à son offre toute l'information

complémentaire qu'il peut juger utile, cette information doit obligatoirement contenir la documentation suivante :

- L'offre détaillée des services.
- La proposition économique : les candidats devront présenter une proposition économique en euros signée par eux-mêmes ou par leurs représentants. Les prix mentionnés devront inclure tout type d'impôt, de taxe ou prélèvement fiscal d'ordre européen, national, régional ou local, comme indiqué aux points 5 et 6 des présents termes et conditions de référence.
- Le CV du professionnel ou de l'entreprise et de l'équipe de travail, en indiquant des exemples de travaux similaires les plus significatifs déjà effectués et, le cas échéant, expérience internationale.

Dans le cas où des informations supplémentaires seraient nécessaires pour présenter l'offre, nous vous invitons à contacter MedCities en écrivant à l'adresse email contact@medcities.org. Seules les questions écrites sur les clarifications de la présentation des offres recevront une réponse.

MedCities peut demander des informations supplémentaires concernant la proposition si elle le juge approprié. Si tel est le cas, les propositions qui nécessitent des éclaircissements doivent recevoir une réponse dans un délai raisonnable établi par l'équipe d'évaluation.

11. Critères d'évaluation

L'offre la plus avantageuse devra être déterminée en tenant compte du rapport coût-efficience de l'ensemble de la proposition. L'évaluation pourra tenir compte du rapport qualité-prix.

MedCities garantira l'égalité dans le traitement des personnes/entreprises candidates, et elle maintiendra les offres confidentielles.

L'identité de la personne/entreprise adjudicataire sera annoncée dans un délai de 5 jour ouvrable à partir de la date limite de présentation des offres.

Barcelone, 18 septembre 2025

Josep Canals-Molina
Secrétaire général